

Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

PB

Date de l'annonce publique de la séance:
13.11.2014

Date de la convocation des conseillers :
13.11.2014

point de l'ordre du jour no:
10^E4

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 21 novembre 2014

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tomnar, Codello, échevins,
Maroldt, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard,
Freis, Mischo, Huss, Biltgen, Kersch, conseillers
Esen, secrétaire général

Absents: Hinterscheid, échevin, Knaff, Hildgen, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

01 DEC. 2014

Le Conseil Communal;

Luxembourg

Objet: Acte de vente entre la Ville et Monsieur Miguel OLIVEIRA DA COSTA et Madame Emilia FERNANDES RIBEIRO

Vu l'acte de vente signé en date du 11 novembre 2014 par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, et Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, entre la Ville et Monsieur Miguel OLIVEIRA DA COSTA et Madame Emilia FERNANDES RIBEIRO, aux termes duquel la Ville vend à Monsieur Miguel OLIVEIRA DA COSTA et Madame Emilia FERNANDES RIBEIRO, dans un immeuble en copropriété dénommé « Résidence Nonnewisen Ilôt 4N, 30, rue Guillaume Capus à Esch-sur-Alzette, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch/Nord, au lieu-dit «rue Guillaume Capus», n° 2776/18338, un appartement, désigné par le n°184 AA 02, 196 AI 03 (duplex), d'une surface de 52,98 et 59,65 m², représentant 9,6396 et 11,1022 millièmes, ainsi qu'une cave n°138PA 81, d'une surface de 6,25 m², représentant 0,5418 millièmes, pour le prix de 336.740,00.-€ ;

Que par le même acte notarié, Monsieur Miguel OLIVEIRA DA COSTA et Madame Emilia FERNANDES RIBEIRO acquièrent un emplacement intérieur de parking n°66 PD 81 au sous-sol de la copropriété prédésignée, d'une surface de 17,15 m², représentant 1,4868 millièmes, pour le prix de 30.000.-€ ;

Considérant que cette vente se fait en application de la délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 23 avril 2010 arrêtant les critères d'attribution des immeubles subventionnables, sur base des contrats de réservation déposés par les intéressés suite à la publication de l'offre publique de vente effectuée par la Ville entre le 18 mai 2014 et le 18 juin 2014;

Considérant que le prix de vente global de 366.740,00.-€ sera imputé sur les articles 1/612/261300/09029 et 1/612/261100/09029 « Nonnewisen – Lot 4N – aliénation de biens fonciers – immeubles bâtis » ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

a p p r o u v e
avec 15 voix oui et 1 voix non

l'acte précité.

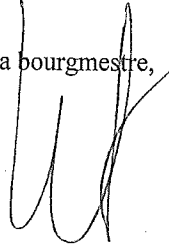
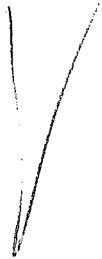
En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 27.11.2014
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

La bourgmestre,



Secrétariat
20.01.2015 P.B.

N° Ti/175/14

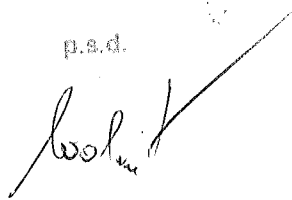
Vu et approuvé

Luxembourg, le

9 janvier 2015

Pour le Ministre de l'Intérieur

p.a.d.



COMMISSARIAT DE DISTRICT
15 JAN. 2015
Luxembourg